

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES GARANTIES QUANT À LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS CANADIENS À LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DU NORD

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail au sujet du pipe-line. On l'a déjà questionné à ce sujet. Pourrait-il nous dire si le chef des teamsters d'Alaska dit vrai lorsqu'il prétend que le président international de son syndicat aurait déclaré, après en avoir été assuré lui-même par des hommes politiques américains, que 2,500 emplois relatifs au tronçon canadien du pipe-line seraient accordés aux teamsters américains, aux dépens des Canadiens? Quelles garanties a-t-on que les Canadiens seront embauchés et comment s'assurera-t-on que ces garanties seront effectivement respectées et que les ouvriers canadiens auront droit à ce travail?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je n'ai que trop entendu parler des rumeurs mentionnées par le député. J'ai demandé à nos agents de Vancouver de se mettre en rapport avec qui de droit pour déterminer à quel point elles étaient fondées. Ils m'ont répondu qu'il n'y a aucune raison de soupçonner que les teamsters de l'Alaska obtiendront ces emplois.

* * *

L'ÉNERGIE

LE GAZODUC DU NORD—LA DATE DE L'INSTITUTION DE L'ORGANISME UNIQUE DE RÉGLEMENTATION

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail n'a pas dit comment on s'en assurera, mais je poserai toutefois ma question supplémentaire au vice-premier ministre au sujet des dispositions de l'accord du pipe-line et en particulier celles qui touchent la main-d'œuvre. Il a déjà parlé d'une rencontre qui a eu lieu le 16 novembre dernier, je crois, au sujet des caractéristiques du tuyau. Quand l'unique organisme de contrôle de la réglementation, prévu dans les plans du gouvernement, sera-t-il mis sur pied? Il me semble que cet organisme de contrôle devrait participer aux discussions de ce genre.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député soulève une question valable. Nous sommes en train de rédiger cette loi, et nous espérons la présenter à la Chambre des communes le plus tôt possible. J'espérais pouvoir le faire avant les vacances de Noël, mais je ne suis pas sûr que nous y arrivions. Nous la présenterons toutefois dès que nous le pourrons.

Appel au Règlement

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WALTER BAKER—LES ALLÉGATIONS CONCERNANT M. ROONEY

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, je vous ai donné avis que j'avais l'intention de soulever la question de privilège au sujet des questions que vous avez déjà mentionnées concernant le député de Bonavista-Trinity-Conception. Nous avons par la suite tenu une réunion des leaders à la Chambre, dont Votre Honneur a fait mention et où vous avez annoncé votre décision, avec laquelle nous étions d'accord, de demander une enquête par des experts. Vu la décision de Votre Honneur, je me demande si ma question de privilège ne pourrait pas être reportée à une date ultérieure.

M. l'Orateur: J'accepte l'intervention du député de Grenville-Carleton qui cherche à protéger son droit de soulever la question de privilège à une date ultérieure. L'affaire restera en suspens en attendant l'enquête.

* * *

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf votre respect, je ne viens pas contester une décision de la présidence, mais j'aimerais faire clarifier un certain point. J'ai posé plus tôt une question au vice-premier ministre, et il a accepté d'étudier l'affaire et, je présume, de me répondre en temps utile parce qu'il n'en connaissait apparemment pas les circonstances ou tous les détails. J'avais une question supplémentaire à poser concernant un fait très important que s'y rattachait et j'ai cru que le vice-premier ministre serait aussi disposé à l'étudier, à savoir que Gouzenko...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'étais un de deux députés à qui on a refusé une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Leeds reconnaîtra que plusieurs de ses collègues n'ont pu poser des questions aujourd'hui et que certains voulaient poser des questions supplémentaires. La présidence se trouve dans une situation difficile car elle tente d'une part de répartir la période des questions aussi largement que possible et d'autre part elle veut permettre aux députés d'approfondir certaines questions avec diligence. Dans certains cas où le ministre répond qu'il n'est pas au courant d'une affaire, mais qu'il obtiendra des explications, il est certes inopportun de poser des questions supplémentaires.

Il y avait d'autres questions. Je pense notamment au député de Northumberland-Durham qui a voulu poser une question supplémentaire. Je pourrais en trouver d'autres si je m'y arrêtais un peu. Chose certaine, plusieurs députés n'ont été autorisés qu'à poser une seule question aujourd'hui. C'est la décision que je dois prendre. Si nous devons autoriser constamment les députés à poser une deuxième et troisième questions supplémentaires, huit ou neuf députés seulement pourront participer à la période des questions. Cela semble encore moins souhaitable que la difficulté que nous affrontons.